

Procès-verbal

de l'assemblée générale No 127
pour l'exercice 2017



tenue le 15 mars 2018
au Palais de Beaulieu à Lausanne



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Désignation des scrutateurs
- 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2017

2. Opérations statutaires

- 2.1. Présentation et adoption du rapport de gestion 2017
- 2.2. Nomination du président des ABPCV
- 2.3. Présentation des comptes 2017 et des budgets 2018
- 2.4. Adoption des comptes et du rapport de révision
- 2.5. Nomination de l'organe de contrôle / Proposition du CC : PME Fiduciaire et Révisions SA

3. Informations associatives diverses

4. La parole est donnée aux membres

5. Accueil des invité-e-s – propos présidentiels

6. Rétrospective 2017 et actions associatives 2018

7. 2 avril – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

8. Honneurs - Remise des diplômes aux jubilaires

9. La parole est donnée aux invité-e-s

Délibérations

1^{ère} partie d'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'association, Gérard Fornerod ouvre la 127^e assemblée générale en apportant les salutations du comité directeur et du comité cantonal.

Gérard Fornerod remercie la division de Nyon / La Côte pour l'organisation de l'assemblée 2017.

La représentante au comité cantonal de la division de Lausanne-Morges où se tient l'assemblée, Pascale Pittolaz, a cessé son activité durant l'année 2017 et n'est pas présente. David Lheritier a accepté de lui succéder à la tête de la division. Passionné du pain et de la qualité, ce dernier a repris une entreprise à Romanel-sur-Lausanne en 2015.

L'assemblée se divise en deux parties, la première consacrée à traiter les points statutaires et la seconde, publique, ouverte aux invités.

La convocation, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée, ont été envoyés à tous les membres conformément à l'article 16 des statuts. L'assemblée peut donc valablement délibérer. Cet ordre du jour a été approuvé par le comité cantonal du 15 février dernier. Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est suivi tel que proposé.

1.1. Désignation des scrutateurs

Rocco Sorge et Sébastien Godineau sont nommés scrutateurs.

1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2017 à Begnins a été envoyé à tous les responsables de division. Il a également été publié sur le site Internet de notre Société. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Opérations statutaires

2.1. Présentation et adoption du rapport de gestion 2017

Un point étant à l'ordre du jour de la deuxième partie de l'assemblée, concernant la rétrospective de l'année 2017, dans ce rapport de gestion seuls les points plus généralistes sont abordés.

La société coopérative des Artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs vaudois et l'Association vaudoise pour la formation en boulangerie-pâtisserie-confiserie sont administrées en parallèle. Composées du même comité de direction et des mêmes membres, ces deux structures permettent surtout de séparer les flux financiers dédiés à la formation professionnelle d'une part et l'activité associative en générale d'autre part.

La société des Artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs vaudois s'implique dans la défense professionnelle, dans la promotion sous diverses formes et dans la représentation de nos intérêts. L'Association pour la formation professionnelle gère les locaux de cours, dispense les formations qui lui incombent de par la loi, participe à la surveillance de l'apprentissage, organise les examens, met sur pied les concours professionnels et effectue les démarches de promotion du secteur professionnel.

Le comité directeur pour ces deux structures est composé statutairement de 3 à 5 membres. Il est élu pour un maximum de 6 législatures de 3 ans, soit 18 ans au plus.

Depuis 2013, date du rapprochement de la Société des Confiseurs vaudois, notre comité de direction s'est exceptionnellement retrouvé à 6 membres à la suite de l'intégration du responsable de la formation en confiserie dans le comité directeur, qui se compose actuellement de la manière suivante :

- Gérard Fornerod, président et représentant de notre Société à la Fédération patronale vaudoise, à la Chambre vaudoise des arts et métiers et auprès de l'Association Romande.
- Stéphane Mercuri, responsable des finances
- Christian Court, responsable de la formation professionnelle pour l'orientation boulangerie et représentant du comité à la commission du championnat.
- Yves Schneider, responsable de la formation professionnelle pour l'orientation confiserie et président de la commission de formation professionnelle.
- Laurent Buet, responsable des relations externes et de la promotion associative.
- Wilhelm Ohnmacht, délégué cantonal au Comité Central de l'association suisse.

Le comité cantonal est composé des membres du comité directeur précités ainsi que des représentants des divisions ou sections locales. Il s'agit de :

- Pour la Division de Lausanne-Morges, Pascale Pittolaz de Pully, qui a été remplacée en novembre 2017 par David Lheritier de Romanel-sur Lausanne.
- Pour la division de la Riviera, Anselme Pasini de Montreux, ancien président cantonal et membre d'honneur
- Pour la division de Chablais Alpes vaudoises, Laurent Dubois de Leysin
- Pour la division d'Echallens, André Millioud d'Echallens
- Pour la division de la Broye vaudoise, Simon Nicod de Lucens
- Pour la division du Nord vaudois, Stéphane Alvarez de Baulmes
- Pour la division Cossonay/Jura vaudois, Pascal Clément de Daillens
- Pour la section de Nyon/La Côte, Steve Rougemont de Nyon
- Pour la Confrérie vaudoise des Chevaliers du Bon Pain, Roger Neuenschwander
- Pour la Société des Confiseurs vaudois, Christian Boillat.

Notre administration est assurée depuis 20 ans par notre secrétaire général, Yves Girard qui s'occupe également de la direction de l'Association pour la formation professionnelle. Il est secondé administrativement par Karin Mathys. Les collaborateurs suivants sont actifs dans le domaine de la formation professionnelle :

- Marlise Neuenschwander, responsable pour le secteur de la vente
- Christian Muster, adjoint à la formation professionnelle, formateur CIE et commissaire professionnel
- Benoît Potéreau, spécialiste métier pour l'orientation confiserie dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage
- Jean-Louis Boverat, formateur des cours interentreprises
- Cédric Pilloud, formateur CIE et coach pour les championnats d'apprentis

Citons encore Eric Vuissoz, président de la Commission du championnat des apprentis, qui œuvre avec talent pour ce concours depuis maintenant 4 éditions.

Toutes les personnes mentionnées reçoivent des remerciements pour leur implication dans leur mission respective.

Au 31 décembre 2017, la Société des ABPCV se composait de 163 membres actifs contre 263 il y a 20 ans, soit une perte de 100 membres. Cette réalité est bien présente et pèse désormais fortement sur les actions associatives. Depuis 2014, le comité directeur mène une réflexion de fond autour de la reconnaissance du véritable artisan et pense que nous devons mieux défendre notre artisanat contre l'invasion des produits manufacturés étrangers et faire reconnaître le travail de nos artisans. Cette réflexion a été entendue au-delà de notre simple organisation professionnelle cantonale. Soutenus par le Député Nicolas RoCHAT qui a déposé un postulat au Grand Conseil, écoutés par les conseillers nationaux, Adèle Thorens et Jacques Bourgeois qui ont aussi déposé des interpellations aux chambres fédérales, nos travaux intéressent un bon nombre de personnalités du monde agricole, céréalier et des consommateurs. Notre association faïtière reste malheureusement réfractaire à cette démarche.

La formation professionnelle donne également une bonne représentation réaliste de l'avenir. Nos entreprises vaudoises en boulangerie et confiserie forment actuellement 198 apprentis. Fait très inquiétant, une forte diminution des contrats d'apprentissage dans le domaine de la confiserie a été enregistrée. A la rentrée 2017, le nombre de contrats signés a chuté à 11. En réponse à ce phénomène, un réseau d'entreprises permettant à des entreprises, qui n'ont actuellement pas la capacité de former de le faire à l'avenir, est en train d'être mis sur pied.

L'assemblée observe une minute de silence pour rendre hommage aux personnes qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée. Il s'agit de :

- † Albert Duvoisin d'Yvonand, décédé le 25 juillet 2017, six mois après son épouse Lucienne
- † Harold Zellweger de Grandson, notre membre d'honneur, décédé le 31 juillet 2017
- † Claude Ami Bidlingmeyer, de Chexbres, décédé le 21 octobre 2017
- † Bendicht Hofer, décédé le 14 novembre

En conclusion, Gérard Fornerod cite les diverses organisations avec lesquelles nous avons des liens de travail permanent. Elles illustrent à quel point notre association tient à demeurer un acteur important sur le canton. Il s'agit de :

- L'association suisse BCS et ses institutions autonomes
- L'Association romande des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs
- La Panvica pour notre caisse d'allocations familiales et pour les cotisations associatives
- La Fédération Patronale vaudoise
- Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, principalement la Direction Générale de l'Enseignement postobligatoire
- L'école professionnelle de Montreux
- La Fondation vaudoise pour la formation dans les métiers de bouche
- Le Service cantonal de l'emploi et la commission cantonale de lutte contre le travail illicite
- La police cantonale du commerce et la commission cantonale des examens LADB
- L'Agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire, ARQHA
- Vaud Terroirs
- GastroVaud

Le rapport de gestion 2017 est adopté à l'unanimité à main levée.

2.2. Nomination du président des ABPCV

Gérard Fornerod confirme qu'il a émis la volonté de se retirer après 5 ans passés à la tête de l'association et 11 ans au sein du comité par manque de disponibilité pour chapeauter les défis éminemment importants qui se profilent. Le président est très ému et rend hommage à ses collègues du comité pour leur travail et leur fructueuse collaboration. Son mandat devait, en principe, être remis en jeu lors de l'assemblée générale de 2019, mais il a choisi de se retirer cette année déjà.

Le comité directeur a analysé la situation et a décidé de ne pas passer par une élection complémentaire, préférant trouver un successeur à l'interne du fait que depuis 2013, avec l'arrivée d'Yves Schneider qui provenait de la Société des confiseurs vaudois, le comité directeur se compose de 6 membres, soit 1 de plus que ce que prévoit les statuts.

Stéphane Mercuri, notre trésorier actuel, a accepté de reprendre ce mandat présidentiel jusqu'au terme de son propre mandat qui pourrait le conduire en 2022 avec une réélection en 2019, suivie de 3 ans pour le mener au terme de ses 18 ans de comité. Conformément aux statuts, Gérard Fornerod demande à l'assistance si une autre candidature est à faire valoir. Aucune proposition n'est faite. Stéphane Mercuri accepte avec plaisir et honneur ce mandat. Il est élu par acclamations. Quant au dicastère des finances quitté par le nouveau président, il devrait revenir à Yves Schneider.

2.3. Présentation des comptes 2017 et des budgets 2018

Stéphane Mercuri fait état de la situation financière des structures associatives cantonales. En parallèle des comptes, le budget, approuvé par le comité cantonal, est présenté.

Deux comptabilités séparées sont tenues, une pour l'administration générale de la Société coopérative des ABPCV, l'autre pour l'Association de formation professionnelle.

Comptes de la Société coopérative des Artisans boulangers-pâtissiers-confiseurs vaudois

La célébration de notre 125^e anniversaire et l'organisation du dernier congrès de deux jours de la BCS a une incidence importante sur les comptes 2017.

Les produits sont uniquement composés des cotisations sur la masse salariale des entreprises à raison de 25 ‰ et de la cotisation directe des membres sans commerce. Les produits représentent CHF. 257'209.35.

Les charges pour l'administration et la publicité se montent à CHF. 242'377.80. Cette somme entre dans la moyenne des années précédentes.

Les charges pour la gestion des divisions locales sont aussi très stables, avec un total de CHF. 34'108.85.

Le compte des résultats financiers et celui des impôts bouclent avec un bénéfice de CHF. 1'755.70.

Pour cet exercice, le compte du 125^e anniversaire et de l'organisation du Congrès suisse à Lausanne a été ajouté exceptionnellement.

Par l'organisation de ce congrès suisse, le souhait était d'inviter nos collègues de toute la Suisse et plus particulièrement les Vaudois à fêter notre 125^e anniversaire. Le budget initial se situait à CHF. 140'000.00. Il a été respecté puisque la facture finale s'élève à CHF. 138'554.65 grâce à une grande rigueur dans les choix qui ont été conclus avec les partenaires contractuels.

Le résultat de clôture du compte de pertes et profits des ABPCV fait état d'un déficit 2017 de CHF. 156'076.25. La comptabilité traditionnelle, sans le congrès, fait état d'un déficit de CHF. 17'521.60, ce qui est conforme au budget.

Bilan ABPCV

Au bilan de la Société, à l'actif les liquidités se montent à CHF. 240'869.20. Le compte « Créances » s'élève à CHF.42'946.56 et le compte des « transitoires » se monte à CHF. 19'164.70.

Le compte des immobilisations financières reste stable à CHF. 190'005.00.

Du côté du passif, le capital propre, qui était de CHF. 622'345.91 au 1er janvier, subit la perte de l'exercice 2017 de CHF. 156'076.25 pour représenter, au 31 décembre 2017 le montant de CHF. 466'269.66

Les totaux de l'actif et du passif trouvent l'équilibre à CHF. 492'985.46.

Comptes de l'Association de formation professionnelle

Afin de répondre aux exigences des organismes de subvention et de contrôle de l'État, les produits et les charges doivent être répartis dans plusieurs comptes dédiés. De ce fait, plusieurs intitulés sont identiques.

Les produits de la cotisation des membres représentent un montant de CHF. 206'786.50.

Les frais du personnel, hors cours interentreprises, se montent à CHF. 38'208.85.

Les frais généraux de la formation des apprentis représentent les frais des examens de fin d'apprentissage, les frais de concours, de formation continue, les charges des locaux non subventionnés, etc. Ce compte boucle avec une charge de CHF. 61'136.67.

Les frais d'administration et le compte du résultat financier se montent à CHF. 82'016.86.

La comptabilité des cours interentreprises boucle avec une charge de CHF. 9'482.45. Les charges sont stables. Le niveau des subventions peut varier car il est calculé en fonction du nombre d'apprentis en formation au 15 novembre de l'année précédente et de la capacité financière qu'a la Fondation vaudoise en faveur de la formation, la FONPRO, à couvrir l'ensemble des coûts interprofessionnels dans le canton.

Le résultat de clôture du compte de pertes et profits de l'association de formation fait état d'un bénéfice 2017 de CHF. 15'941.67.

Bilan de l'Association de formation professionnelle

Au bilan de l'association de la formation, à l'actif les liquidités se montent à CHF. 183'632.93. Le compte « Créances » se monte à CHF. 47'351.80. Le compte des actifs transitoires représente CHF. 25'925.10.

Le total des actifs immobilisés représente CHF. 17'901.00. Un nouveau compte apparaît pour des immobilisations financières avec un prêt de CHF. 15'000.00, octroyé aux médaillés de

bronze de la coupe du monde de la pâtisserie, pour le rachat des droits du Club suisse de présentation d'une équipe suisse à la coupe du monde.

Pour le passif, le capital propre était de CHF. 234'943.51 au 1er janvier, augmenté du bénéfice de l'exercice, il se monte au 31 décembre 2017 à CHF. 250'885.18.

Les totaux de l'actif et du passif trouvent l'équilibre à CHF. 274'810.83.

Stéphane Mercuri tient à remercier le secrétaire général, Yves Girard, pour sa gestion, Philippe Brülhart de la SBC Fiduciaire pour la tenue de la comptabilité et Valérie Morel de l'organe de contrôle PME Fiduciaire & Révisions pour son travail de révision.

Les comptes ont été soumis à l'organe de révision désigné par l'assemblée à savoir : PME Fiduciaire et Révisions SA. Sa directrice, Valérie Morel a vérifié les deux comptabilités, bien que celle de la société coopérative ne soit pas soumise à révision du fait de sa forme juridique. En fonction de nos obligations, seul un rapport succinct pour l'Association de formation professionnelle a donc été établi.

Yves Schneider lit le rapport de révision de PME Fiduciaire et Révision SA. L'organe de révision a procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association vaudoise pour la formation dans les métiers de la boulangerie-pâtisserie-confiserie à Pully, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Sur la base de cet examen succinct, la fiduciaire n'a relevé aucun fait qui laisserait penser que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association vaudoise pour la formation dans les métiers de la boulangerie-pâtisserie-confiserie, conformément à la NAS 910.

2.4. Adoption des comptes et du rapport de révision

Les comptes de l'année 2017, ainsi que le rapport de révision sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée à main levée.

2.5. Nomination de l'organe de contrôle / Proposition du CC : PME Fiduciaire et Révisions SA

Sur proposition du comité cantonal, PME Fiduciaire et Révisions SA, est nommée organe de contrôle des comptes pour l'année comptable 2018.

3. Informations associatives diverses

L'Association Suisse voulait aborder un thème concernant la mise sur pied d'un groupe de travail appelé : « Projet Reload », qui doit repenser les structures de notre association faîtière pour les adapter aux besoins et possibilités futurs. Leurs représentants se sont malheureusement excusés pour cause de tenue d'une séance du comité directeur à Berne.

Yves Girard donne des informations sur la nouvelle convention collective de travail qui devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019. Cette question est traitée depuis 2015 dans le cadre d'une commission dédiée au niveau suisse. Cette convention est maintenant sous toit et attend sa ratification par les partenaires sociaux. Le Comité Central suisse l'a acceptée dans sa séance du 21 février dernier.

Il s'agira d'une CCT dite étendue, c'est-à-dire que l'ensemble des employés de la branche, qualifiés ou non, seront soumis à cette convention avec une grille salariale adaptée. Cette CCT dispose des conditions requises pour être admise comme équivalente à la CCNT de la restauration. Ceci signifie qu'il n'y aura plus l'obligation de conclure des contrats différents pour les employés de la restauration et du service dès que le contingent des 50 places dans les tea-rooms est atteint. Les entreprises avec restauration et magasin de vente de BPC appliqueront désormais exclusivement cette CCT.

Les autres principales modifications sont les suivantes :

- Le temps d'essai est fixé à trois mois par principe. Il est possible de le réduire à un ou deux mois.
- Une possibilité de résiliation plus souple pour le 15 du mois avec le délai de 30 jours, 60 jours ou 90 jours et plus uniquement pour la fin du mois.
- L'indemnité pour le travail de nuit sera fixée entre 22 heures et 3 heures et non plus entre 22 heures et 4 heures. Cette disposition sera uniquement valable pour le personnel qualifié. Le personnel non qualifié et les apprentis pourront ne pas être soumis au versement d'une indemnité pour le travail de nuit. Il sera possible de verser ces heures de manière forfaitaire sur la base d'une moyenne de travail à la semaine. Dans ce cas, le supplément forfaitaire s'élève à 0.4 % du salaire mensuel convenu. L'application du temps de repos compensatoire n'est pas impactée par la CCT, car elle relève de la loi sur le travail.
- Le 13^e salaire ne sera pas dû durant le temps d'essai, sauf pour les employés en restauration.
- 5^e semaine de vacances pour l'ensemble des travailleurs.
- En cas de maladie, le délai d'attente pourra aller jusqu'à 60 jours. Le taux de couverture du salaire durant le délai d'attente passe de 80 % à 88 %. L'assurance versera 80 % du salaire durant 730 jours comme cela est déjà le cas.
- Les CHF. 120.00 par année retenus pour la contribution professionnelle subira une modification simplificatrice, puisqu'il sera désormais possible de retenir CHF. 10.- par mois. Les employés à un taux d'occupation en dessous de 50 % se verront retenir CHF. 5.00. L'ensemble des travailleurs subiront cette retenue.

Yves Girard donne également des informations sur la future application de la réglementation fédérale sur l'obligation de communiquer les emplois vacants aux offices régionaux de placement (ORP) à partir du 1^{er} juillet 2018. L'obligation de communiquer les emplois vacants vise à mieux exploiter le potentiel offert par la main d'œuvre en Suisse en garantissant temporairement aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP un accès exclusif aux informations relatives aux emplois vacants. Le Service de l'emploi a récemment indiqué que la liste des secteurs concernés par ce dispositif n'était pas arrêtée, mais le sera en avril. Le Service de l'emploi annoncera des séances d'information sur cette question en mai. Notre secteur ne sera probablement touché que marginalement par ce dispositif puisqu'il faut un certain taux de chômage dans la branche. Les annonces de postes vacants se feront par le biais d'un portail informatique unique : www.travail.swiss.ch.

4. La parole est donnée aux membres

Béatrice Fornerod demande si les employés qui ont été soumis à la CCNT doivent signer un nouveau contrat avec l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT. Yves Girard répond par l'affirmative en précisant qu'il y aura lieu de respecter le délai de congé.

Yves Girard souhaite qu'il soit pris des nouvelles d'anciens membres, qui ont compté pour nous et qui sont aujourd'hui malades ou âgés. Il pense en particulier à Jean Rey et Jean-Jacques Demont hospitalisés, à Frédéric Fuchs qui n'est plus en mesure de se déplacer, à Marcel Vallotton qui se sent seul. Ces personnes ont compté pour nous.

Gérard Fornerod invite l'assemblée à se rendre à la pause-café.

2e partie d'assemblée

5. Accueil des invité-e-s – propos présidentiels

Gérard Fornerod souhaite la bienvenue aux invités et remercie Eldora Traiteur, traiteur attiré du Palais de Beaulieu, Nicolas Noz, David Lheritier et Laurent Buet pour le service du café d'accueil et celui du cocktail servi à l'issue de l'assemblée.

Gérard Fornerod salue les personnalités suivantes :

- Sylvie Podio, Présidente du Grand Conseil vaudois
- Nicolas Rochat-Fernandez, député et membre du bureau du Grand Conseil
- Mireille Prêtre, représentant la Fédération Patronale Vaudoise à Paudex et secrétaire de la Société vaudoise et romande des patrons pâtisseries-confiseurs, chocolatiers, glaciers
- Gilles Meystre, président Gastrovaud
- Olivier Duvoisin, directeur GastroVaud
- Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire
- Jean-Pierre Delacrétaç, chef de la division de l'apprentissage à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire
- Thierry Tortet, chef du pôle restauration, artisanat et communication à la Direction Générale de l'enseignement postobligatoire
- José Naëf, président de l'association des Maître bouchers-charcutiers vaudois
- Joël Mérigonde et Mathieu Fehlmann, respectivement membre du comité directeur et secrétaire général de l'Association romande des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs
- Valérie Morel, directrice de SBC-Fiduciaire SA à Pully
- Pascal Favre, président de la Société des Meuniers de la Suisse Romande
- Laurent Bapst, président de l'Union Romande de Moulins
- Jacques Yerly, membre de la direction du Groupe Minoteries SA
- Sébastien Knecht, responsable de Richemont pour la Suisse romande
- Florence Gavin et Arlette Dunand, représentantes de l'Agence Régionale pour la Qualité et l'Hygiène Alimentaire
- Béatriz Berger, conseillère de vente pour Pistor et Jelle Hofma, chef de vente Pistor pour la Suisse romande
- Pierre Freymond, service de vente externe de Patiswiss

- Pascal Mauron, doyen du secteur boulangerie-confiserie-meunerie à l'École professionnelle de Montreux
- Catherine Gehri et Roman Helfer représentants du partenaire social Hôtel & Gastro Union et de l'Association suisse du personnel de la boulangerie-pâtisserie et confiserie
- Isabelle Steffen et Guiseppe Melillo pour l'association « autisme suisse romande »
- Gilles Poulou, notre illustrateur
- Robert Porchet, Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers du bon pain de la Suisse Latine
- Roger Neuenschwander, Grand Maître de la Confrérie vaudoise des Chevaliers du bon pain
- Christian Boillat, président de la Société vaudoise et romande des patrons pâtissiers-confiseurs, chocolatiers, glaciers
- Chantal et Robert Porchet, Charles Buhlmann, Marcel Charles et Raymond Ramseyer, membres d'honneur.

Les personnes excusées ne sont pas citées. Elles sont répertoriées en annexe au procès-verbal.

Les donateurs qui soutiennent les organisateurs de l'assemblée par des dons en nature ou financièrement sont remerciés.

Gérard Fornerod annonce son retrait de la présidence au terme de l'assemblée et que son successeur, Stéphane Mercuri, actuel responsable des finances, a été désigné lors de l'assemblée statutaire de ce jour. Il le remercie d'avoir accepté cette importante tâche pour une organisation professionnelle très active. Après 11 ans de comité et 5 passés à la présidence, il a décidé de rentrer dans le rang, mais est très fier du travail accompli avec son comité et le secrétariat durant ces années. Le comité de direction ne change pas et il poursuivra, certainement dans le même esprit les nombreux dossiers d'importance.

Il évoque la diminution du nombre de membres liée principalement à la situation économique difficile dans laquelle la branche évolue en raison de la concurrence de la distribution industrielle et de la baisse de la consommation de pain en Suisse. Il évoque également le lien entre cette situation et la diminution des places d'apprentissage dans la branche en Suisse et dans le canton puisque plus de 80% des apprentis sont formés dans les entreprises artisanales. Pour former, il est indispensable de disposer d'un nombre suffisant d'entreprises et surtout que ces dernières conservent leur caractère artisanal en produisant elles-mêmes ce qu'elles commercialisent.

Depuis 2014, notre association a initié une labélisation « Véritable artisan » dans le canton de Vaud. Il est nécessaire de passer à l'étape supérieure pour que l'artisanat redevienne une tendance. La population reconsidère sa façon de consommer et demande aujourd'hui à limiter l'impact écologique de ses achats. Par ce fait, une bonne partie des consommateurs a besoin de savoir qui a produit ce qu'elle consomme. La consommation de produits locaux protège également le consommateur contre les absurdités écologiques et environnementales. La consommation locale ne soutient pas uniquement le dernier maillon de la distribution, mais contribue au maintien de toute la filière du blé au pain.

Aujourd'hui, le monde politique et les associations de consommateurs sont aussi inquiets de voir déferler plus de 130 mille tonnes de produits industriels étrangers sur le territoire. Des interpellations ont été formulées aux chambres fédérales par des conseillers nationaux. Dans le canton de Vaud, le député Nicolas Rochat-Fernandez, fils d'un artisan boulanger de la Vallée de Joux et convaincu par

l'urgence de la situation, a déposé un postulat au Grand Conseil pour une plus grande transparence sur la provenance de ces produits et sur une aide au développement de notre label « Véritable artisan ». Le rapport de la commission parlementaire a été soutenu à l'unanimité de ses membres. Cette initiative nous a incités à chercher des solutions associatives en proposant un développement de ce label à une plus large échelle en Suisse et à trouver les éventuelles synergies qui pourraient être envisagées avec le label « Fait maison » de la restauration. La filière du blé au pain est également en développement de propositions pour définir ce que peut être le pain suisse.

Notre branche doit également s'ouvrir rapidement aux nouveaux canaux de vente. La seule vitrine du magasin ne suffit plus aujourd'hui pour faire du commerce. Nous devons réagir et répondre à l'e-commerce. Le digital va devenir l'un des premiers créneaux de vente et nous devons initier nos entreprises à cette évolution.

6. Rétrospective 2017 et actions associatives 2018

Le président évoque une année 2017 exceptionnelle par la richesse des actions menées du fait en particulier de l'organisation, à Lausanne, du dernier congrès sur deux jours pour notre association faitière suisse, de notre 125^e et également du 50^e anniversaire de la Confrérie vaudoise des Chevaliers du bon pain. Il passe la parole à Yves Girard pour qu'il retrace les événements majeurs de 2017 et annonce ceux de 2018. Les voici :

- Congrès BCS du 24 au 26 juin 2017 : Le comité directeur a fonctionné comme comité d'organisation de ce moment exceptionnel, apprécié de tous. Il a pu compter sur des bénévoles et des apprentis encadrés par nos enseignants des cours interentreprises pour la réalisation de l'apéritif, du pain et du buffet de dessert. Le dimanche après-midi, les participants ont pu choisir entre la visite du Musée du Blé et du Pain, celle du Musée Olympique et la visite guidée de Lausanne. La soirée de gala a été le point d'orgue de cet événement grâce notamment à la prestation des Ministrings du Conservatoire de Lausanne. Cette soirée a également été utilisée pour fêter le 125^e anniversaire de notre association. L'assemblée générale de notre association suisse s'est ouverte le lundi par une intervention du conseiller d'État, Philippe Leuba.
- 50^e anniversaire de la Confrérie le 23 septembre 2017 : Cette manifestation, organisée par Fabienne Nicod, épouse du membre du Conseil de la Confrérie Simon Nicod, s'est déroulée à Vevey. Plusieurs titres de Chevalier et plusieurs étoiles ont été remis. Le Pain d'Or a été décerné à Jean-Marc et Hélène Ducrot de Payerne pour la qualité exceptionnelle de leur pain au cours des dernières évaluations.
- Action « Pintes ouvertes » 2017 et 2018 : Il s'agit d'une action en collaboration avec Gastrovaud dans le cadre de laquelle nous fournissons le pain pour la fondue servie dans les cafés-restaurants partenaires.
- Autres promotions diverses : Citons le traditionnel marché du pain et la fête des Rois à Nyon, la fourniture pour Prométerre de 10'000 pièces sèches distribuées dans le cadre de la votation du 24 septembre 2017 sur la sécurité alimentaire, la fourniture du pain pour le Mondial de la Fondue à Tartegnin, l'animation, en collaboration avec la Confrérie vaudoise des Chevaliers du Bon Pain, du stand de l'Union Suisse des Producteurs de Céréales au comptoir broyard et enfin le service de la Galette des Rois aux députés du Grand Conseil vaudois.
- Championnats vaudois, romand et suisse : Le championnat vaudois des apprentis en boulangerie-pâtisserie-confiserie est placé sous la direction de son président, Éric Vuissoz. La demi-finale s'est déroulée au mois de juin à l'Alimentarium de Vevey. Les candidats ont présenté des pâtisseries à base de fraise. Les finalistes se sont ensuite départagés au Salon des Métiers et de la Formation

à Lausanne en novembre. L'édition 2018 se déroulera sur des bases semblables. Les premières sélections à l'école ont déjà commencé. Les candidats vaudois sont soutenus par un coaching personnel confié à Cédric Pilloud, médaillé de bronze en 2017 à la Coupe du monde de la pâtisserie à Lyon et depuis peu formateur des cours interentreprises. Ils se hissent régulièrement sur le podium des finales suisse et romande. En 2017, Mélissa Pittet a terminé 1^{ère} Romande et 2^e au concours suisse en boulangerie.

- Cérémonie de clôture des apprentis : 76 titres ont été remis en 2017 dans notre branche.
- Inauguration du Parlement vaudois à Lausanne le 14 avril 2017 : Nous avons organisé le service traiteur pour 1'500 personnes avec des apprentis volontaires de tous les secteurs représentés à la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche.
- Formation en réseau d'entreprises : Notre projet d'un réseau d'entreprises formatrices est actuellement étudié par Christian Muster. Il sera pris en charge pour les trois prochaines années par la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche. Son objectif est de pallier la faible offre de places d'apprentissage. Cette structure prévoit de confier la formation pratique d'un apprenti à plusieurs entreprises. La partie administrative liée aux contrats, aux relations avec les entreprises et à l'encadrement est placée sous le contrôle de notre association. Cette formule pourrait être appliquée à la vente.
- Dossier de défense professionnelle, label « Véritable artisan » : Partant du constat de la perte constante de notre force économique et des importations en masse de produits même artisanaux, qui engendrent une diminution constante de nos membres, nous avons initié en 2014 le label « Véritable artisan ». Le député, Nicolas Rochat Fernandes a déposé un postulat au Grand Conseil. Ce postulat demande au Conseil d'État une étude de faisabilité légale ou toutes autres démarches utiles afin que le lieu de fabrication et la provenance d'un produit soient indiqués lors de la vente. Ce postulat demande également que les boulangers labélisés « Véritable artisan » soient mis en avant dans le cadre des lieux de restauration des établissements publics et parapublics. Cela a généré passablement de réactions au niveau politique et dans les médias. L'aspect légal sera néanmoins compliqué à faire avancer et notre association faitière n'est pas favorable non plus. Ceci dit, la partie label est davantage du ressort de la branche économique et nous connaissons une certaine pression des médias et des consommateurs.

A l'initiative de l'Union Suisse des Producteurs de Céréales, un groupe de travail, dont nous faisons partie, a lancé un début d'étude sur la manière de définir ce que pourrait être une charte « Pain suisse ». Un schéma comme celui-ci rend difficile une démarche vaudoise uniquement. Nous avons dès lors sollicité les associations romande et suisse pour établir leur intérêt à soutenir ce projet.

Pour répondre à la crédibilité d'un label contrôlé, nous avons aussi ouvert une discussion avec le label « Fait maison » de la restauration.

- Fête du blé et du pain à Echallens en août 2018 : Les artisans boulangers de la région participeront à une exposition interactive « Le monde fascinant des céréales et du pain » qui se déroulera sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le 19 août, la Confrérie vaudoise des Chevaliers du Bon Pain participera au grand cortège de la fête. Il est également prévu d'y organiser une cérémonie d'intronisation.
- Cosmos - nuit des musées le 22 septembre 2018 : Nous avons été sollicités pour la réalisation du Palais de Rumine en chocolat. Ce défi a été confié à Cédric Pilloud. Nous serions intéressés à solliciter des apprentis confiseurs volontaires à participer à ce challenge.

- Cours digital marketing et marketing du goût et de l'accueil : Nous soutenons ces deux propositions de formation initiées par Gastrovaud. Elles sont subventionnées à hauteur de 75 % par la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche aussi bien pour les patrons que pour les employés.
- L'ARABPC tiendra une nouvelle édition du Swiss Bakery Trophy dans le cadre du prochain Salon Suisse des Goûts et Terroirs à Bulle.

7. 2 avril – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

Isabelle Steffen, présidente du Comité romand pour la Journée mondiale de l'autisme donne des informations sur l'autisme, sur la journée mondiale de l'autisme et sur le partenariat entre son association et l'ABPCV en lien avec ladite journée. Des marque-pages et de la documentation ont été distribués dans les boulangeries participantes, afin qu'elles les transmettent à leur clientèle. Le nom des boulangers partenaires a été cité dans la communication d' « autisme suisse romande ». Un bouquet de fleurs est remis à Isabelle Steffen

8. Honneurs – remise des diplômes aux jubilaires

Les personnes suivantes sont honorées pour leur longévité dans notre profession et reçoivent un diplôme,, ainsi qu'un bouquet de fleurs :

Pour 20 années de sociétariat :

- Christophe Bal-Blanc, de Bercher.
- Daniel Bossey, de Trelex
- Luc Polli et Brigitte Jordan, Maison du blé et du pain à Echallens

Pour 25 années de sociétariat :

- Reynald et Sylvie Jaccard de Sainte-Croix.

Pour 30 années de sociétariat :

- Michel Boulaz à Lausanne
- Entreprise Charlet Didier et Ghislaine à Gryon, représentée par, Adrien et Guillaume Charlet.
- Wilhelm Ohnmacht, notre membre du comité, à Montreux

En guise de reconnaissance pour son activité durant de nombreuses années pour la Société Vaudoise et Romande des Patrons Pâtisseries-Confiseurs, Chocolatiers, Glaciers, Mireille Prêtre, qui va bientôt faire valoir son droit à la retraite et qui assiste pour la dernière fois à notre assemblée générale où elle a également souvent représenté le Centre Patronal vaudois, reçoit un bouquet de fleurs.

La compagne du président nouvellement élu, Stéphane Mercuri, et l'épouse du président sortant se voient remettre un bouquet de fleurs.

Béatrice et Gérard Fornerod reçoivent un bon-cadeau dans le restaurant d'Anne-Sophie Pic en guise de reconnaissance. Le parcours associatif de Gérard Fornerod est retracé depuis son entrée au comité directeur en 2007, en passant par son élection à la présidence en 2011. Pour remercier ce dernier de la parfaite exécution de son mandat à la tête de notre association, son portrait, œuvre de l'illustrateur Gilles Poulou, lui est remis.

9. La parole est donnée aux invité-e-s

Sylvie Podio, présidente du Grand Conseil, transmet les salutations du Grand Conseil vaudois. Elle évoque le postulat en faveur de notre profession dont le Grand Conseil est saisi, ainsi que la vie des artisans.

Selon Nicolas Rochat-Fernandez, député au Grand Conseil, les politiques doivent agir pour des causes. Les cantons peuvent donner l'impulsion première. D'ailleurs, des actions sont menées dans certains cantons pour la défense de l'artisanat. Il souhaite travailler en collaboration pour promouvoir le produit de l'artisan boulanger-pâtissier-confiseur.

Alors qu'elle s'apprête à partir à la retraite, Mireille Prêtre, représentant la fédération patronale vaudoise, souhaite bonne continuation à la branche et remercie sincèrement pour l'attention qui lui a été témoignée.

Pascal Favre apporte les salutations de la meunerie et donne des informations sur la situation actuelle dans son domaine d'activité.

Mathieu Fehlmann, secrétaire général de l'Association romande des Artisans boulangers-pâtissiers-confiseurs, remercie Gérard Fornerod pour l'excellente collaboration et se réjouit de la future coopération avec Stéphane Mercuri. Il excuse le président romand, Didier Ecofey, de son absence. Il donne des informations sur les activités de son association. Il évoque la vente de l'immeuble de Pully par la CIBM et la reconstruction d'un centre de formation à un autre emplacement.

Roman Helfer représentant le partenaire social Hôtel & Gastro Union fait l'éloge du partenariat social et se réjouit de la poursuite de notre collaboration.

Sébastien Knecht, responsable romand de l'école professionnelle Richemont, nous remercie du soutien que nous lui apportons et donne des informations sur le centre de compétences qu'il représente. Il rappelle que l'ABPCV finance à hauteur de 75 % les cours Richemont suivis par ses membres.

Fabienne Germanier Nicod, membre, brevetée Femme PME et membre du comité de Femme PME Suisse romande, donne des informations sur le brevet fédéral de spécialiste en gestion de PME. La journée récréative des dames boulangères aura lieu le 16 avril prochain au Moulin de Cugy.

Jelle Hofma et Beatriz Berger apportent les salutations de la centrale d'achat de la boulangerie.

Gérard Fornerod clôt la 127^e assemblée générale à 17 h 45 en remerciant les intervenants pour leur attachement à notre branche et toutes les personnes présentes pour leur participation. L'assemblée est suivie d'un apéritif servi par Eldora Traiteur, ainsi que par les membres de la section de Lausanne-Morges.

Artisans boulangers-pâtissiers
du canton de Vaud

Le président :

G. Fornerod

Le secrétaire :

Y. Girard

Pully, le 30 mars 2018